



École alternative Freinet de Trois-Rivières

Édifice Saint-Sacrement
1745, Boul. St-Louis
Trois-Rivières, G8Z 2N6
(819) 375-4788

Édifice du Boisé-des-Pins
125, rue St-Émile
Trois-Rivières, G8T 7P6
(819) 693-7817

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école alternative Freinet
de Trois-Rivières
tenue le mercredi 16 octobre 2024, à 18 h 30
à l'édifice St-Sacrement

VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, le directeur déclare la séance ouverte.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

étaient présents :
Émilie Lefrançois, parent
Ingrid Garceau, parent
Marlène Richer, parent
Daniel Dupont, parent
Geneviève Vachon, enseignante
Geneviève Bournival, enseignante
Sonia Gauthier, psychoéducatrice
Kim Brunelle, responsable service de garde
Luc Francoeur, directeur

étaient absents:
Marilou Lavallée-Benny, parent
Jean-François Croteau, enseignant
Valéry Sévigny, directrice adjointe

1. **MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Luc constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous et présente les nouveaux membres.

2. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE RÉUNION**

Madame Élodie Trudel, secrétaire d'école, est proposée par monsieur Luc Francoeur. Elle accepte et est nommée secrétaire de réunion.

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance régulière du 16 octobre 2024.

067-CÉ
24/25-878

Durée	No	Sujet	Objet
1 min.	1	Vérification du quorum/ mot de bienvenue	Constat
5 min.	2	Nomination d'un secrétaire de réunion	Nomination
	3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	Adoption
3 min.	4	Lecture et adoption du procès-verbal du 18 juin 2024	Adoption
	5	Question de l'assemblée	Information
	6	Correspondance de la présidence	Information
30 min.	7	Organisation du conseil d'établissement a) Élections d'un président(e) et d'un substitut b) Nomination d'un membre de la communauté c) Règles de régie interne (art.67) d) Déclaration d'intérêt des membres du conseil e) Calendrier des réunions (à établir) f) Budget de fonctionnement du conseil (500 \$) g) La demande de dérogation pour le bulletin est valide jusqu'à l'année 2026 h) Code de vie	Nomination Nomination Approbation Information Information Adoption Information Adoption
15 min.	8	Informations du directeur a) Suivi au vécu de l'école b) Plan de lutte contre l'intimidation c) Résultat de l'exercice financier 23-24 d) Plan d'attribution des mesures d'aide à la réussite et choix budgétaire 24-25 e) Rapport annuel f) Sorties scolaires 2024-2025 g) Projet éducatif et moyens h) Protocole de contention physique i) Projet gymnase	Information Adoption Approbation Adoption Approbation Approbation Information Adoption information
5 min.	9	Information du représentant du comité de parents	Information
	10	Rapport du représentant au comité EHDAA	Information
20 min.	11	Activités/projets/levée de fonds a) Planification Cosp	Approbation
5 min.	12	Service de garde a) Mise à jour de la situation	Information
5 min.	13	Affaires nouvelles a) Fresque du climat b)	Information Information
1 min	14	Levée de l'assemblée	Adoption

4. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2024

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024, plus de 7 jours avant la tenue de la présente réunion ;

067-CÉ
24/25-879

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Dupont, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance régulière du 18 juin 2024.

5. **QUESTION DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune personne

6. **CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE**

Aucune

7. **ORGANISATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Luc Francoeur propose l'ouverture de la mise en candidature pour **l'élection d'un président(e) et d'un substitut.**

a) Élection d'un président(e) et d'un substitut

Présidence : Madame Émilie Lefrançois se propose. Elle est nommée comme présidente.

Substitut : Madame Marlène Richer se propose. Elle est nommée comme substitut.

b) Nomination d'un membre de la communauté

Aucune

Madame Geneviève Vachon propose la fin de la mise en candidature.

c) Règles de régie interne (art.67)

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction ;

CONSIDÉRANT la consultation des membres du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT le document proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Dupont, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de régie interne

d) Déclaration d'intérêt des membres du conseil

M. Luc Francoeur présente le document à signer si nécessaire afin de se retirer d'un vote sur un projet qui placerait un membre en conflit d'intérêts.

e) Calendrier des réunions (2 édifices)

16 octobre 18h30 –St-Sac

25 novembre 18h30 – Boisé

10 février 18h30 – St-Sac

24 mars 18h30 – Boisé

12 mai 18h30 – St-Sac

16 juin 18h30 – Boisé

f) Budget de fonctionnement du conseil

Le budget de fonctionnement dont dispose le conseil d'établissement est de 500,00 \$ et il est disponible pour rembourser les frais de gardiennage, de déplacement ou de repas des membres ainsi que pour des formations pour les membres du CE.

067-CÉ
24/25-881

CONSIDÉRANT que le montant alloué provient du Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de ce montant est inscrite dans les règles de Régie interne;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marlène Richer, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le budget de fonctionnement du conseil pour l'année 2024-2025 tel que proposé.

g) Demande de dérogation du bulletin

Monsieur Luc Francoeur explique qu'il a fait une demande au Centre de services scolaire pour une dérogation pour la prochaine année.

h) Code de vie

067-CÉ
24/25-882

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction;

D'APPROUVER le code de vie en enlevant le point 6 qui n'est plus d'actualité.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Kim Brunelle, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le code de vie avec la correction souhaitée.

8. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR**

a) Suivi au vécu de l'école

Monsieur Luc Francoeur explique que le projet de la *Cantine pour tous* se passe bien. Il y a eu quelques ajustements au début mais tout s'est réglé. Un message sera envoyé aux parents pour leur rappeler de s'assurer de fournir les ustensiles.

b) Plan de lutte contre l'intimidation

Madame Sonia Gauthier, psychoéducatrice, présente le plan de lutte contre l'intimidation.

067-CÉ
24/25-883

CONSIDÉRANT nos activités multi-niveaux et multi-groupes;

CONSIDÉRANT notre pédagogie particulière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le plan de lutte contre l'intimidation.

c) Résultat de l'exercice financier 23-24

Monsieur Luc Francoeur informe le conseil du résultat de l'exercice financier 23-24 qui s'est terminé avec un surplus 58 707 \$. Là-dessus il en revient 3 000 \$ à l'école et la différence se retrouvera à la CSS.

067-CÉ
24/25-884

CONSIDÉRANT que le montant alloué provient du Centre de services scolaire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Sonia Gauthier, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, le résultat de l'exercice financier pour l'année 2023-2024 tel que proposé.

d) Plan d'attribution des mesures d'aide à la réussite

Monsieur Luc Francoeur présente les mesures financières attribuées pour l'année 24-25 et leur répartition.

067-CÉ
24/25-885

CONSIDÉRANT que le plan d'attribution des mesures a été mis en place par l'équipe-école;

CONSIDÉRANT que les mesures sont attribuées aux élèves selon les règles du ministère;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Bournival, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, la répartition des mesures d'aide à la réussite tel que proposé.

e) Rapport annuel 23-24

CONSIDÉRANT que le rapport annuel a été résumé et présenté par la direction;

CONSIDÉRANT que le rapport a été complété avec la participation du président du CE;

CONSIDÉRANT que celui-ci est le résumé des activités, des comités et de la vie à l'intérieur de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marlène Richer, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le rapport annuel 23-24 tel que proposé.

f) Sorties scolaires 24-25

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par les enseignants;

CONSIDÉRANT le projet éducatif de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Kim Brunelle, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les sorties éducatives en apportant les corrections suivantes.

g) Nouveau projet éducatif

Monsieur Luc informe des choix prioritaires et des moyens qui seront mis en place pour l'atteinte de nos objectifs.

067-CÉ
24/25-887

h) Protocole de contention physique

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'Instruction Publique qui mentionne que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école »;

CONSIDÉRANT la diffusion à l'ensemble des directions des écoles du cadre de référence « Les mesures contraignantes dans les établissements scolaires : orientations philosophiques, balises légales et pratiques »;

CONSIDÉRANT les orientations du CSS du Chemin-du-Roy issues du cadre de référence:

- Favoriser les interventions éducatives visant le développement et le renforcement des capacités adaptatives de l'élève et un climat sain et sécuritaire pour l'ensemble des élèves;
- Habilitier les intervenants à mettre en place des interventions préventives en amont des situations de crise afin de réduire au minimum l'utilisation de mesures contraignantes;
- Sensibiliser tous les membres du personnel d'un établissement scolaire aux enjeux éthiques et légaux entourant la question du recours à une mesure contraignante;
- Outiller les équipes-écoles à faire face à des situations où elles doivent avoir recours à une mesure contraignante.

CONSIDÉRANT la réalisation et présentation, par la direction d'établissement, d'un « protocole-école » guidant les interventions à réaliser en situations de crise et d'urgence;

CONSIDÉRANT les discussions lors du Conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le protocole-école issu du cadre de référence balisant l'utilisation des mesures contraignantes en milieu scolaire.

j) Projet gymnase

Monsieur Luc informe qu'il n'y a pas d'avancé à ce sujet. Le ministère repousse encore le projet du gymnase, mais il leur sera de nouveau présenté par le Centre de services scolaire.

9. INFORMATION DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Daniel Dupont, représentant, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre encore alors aucune information pour le moment.

10. RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDA

Pas de représentant

11. a) Planification COSP

CONSIDÉRANT la demande de la direction de l'établissement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la planification globale des COSP tel que présenté.

12. **SERVICE DE GARDE**

Madame Kim Brunelle informe que le début d'année se passe bien. Il y a plus de stabilité au niveau des membres du personnel et c'est positif. La mise en place du programme d'activités se déroule très bien dans nos deux édifices.

13. **AFFAIRES NOUVELLES**

- Fresque du climat

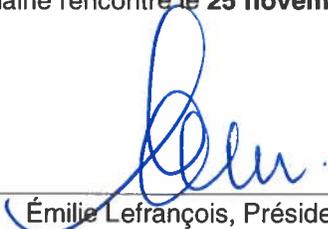
Madame Lefrançois propose un projet qui pourrait être collaboratif pour les élèves et qui aurait un impact sur l'environnement. Elle donne les coordonnées d'une maman de Boisé-des-Pins qui pourrait nous expliquer le projet. Monsieur Luc fera le suivi.

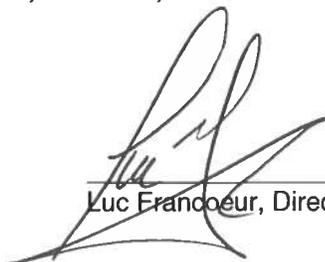
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 50, madame Kim Brunelle propose la levée de l'assemblée.

Prochaine rencontre le **25 novembre 2024, à 18 h 30, à l'édifice Boisé-des-Pins.**

Signatures :


Émilie Lefrançois, Présidente


Luc Francoeur, Directeur

